

223C0396  
FR0011950732-FS0174

6 mars 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ELIOR GROUP**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2023, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 mars 2023, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 12 334 367 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 7,15% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Bank of America, National Association	3 618 069	2,10
Bofa Securities Europe SA	56 068	0,03
Merrill Lynch International	8 660 230	5,02
<b>Total Bank of America Corporation</b>	<b>12 334 367</b>	<b>7,15</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ELIOR GROUP sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ELIOR GROUP détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 38 130 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions ELIOR GROUP et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 37 365 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions ELIOR GROUP et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Bank of America, National Association a précisé détenir 3 618 069 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'entre le 19 juillet 2023 et 31 juillet 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration<sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 2 670 346 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'entre le 17 avril 2023 et le 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration<sup>2</sup> ; et
- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 17 938 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'au 24 janvier 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration<sup>2</sup>.

---